



NOTICE ANNUELLE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

LE 20 JUIN 2013

TABLE DES MATIÈRES

ÉNONCÉS PROSPECTIFS	3
RUBRIQUE 1 : STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	4
1.1 Nom, adresse et constitution	4
1.2 Filiales et liens intersociétés	5
RUBRIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	5
2.1 Généralités.....	5
2.2 Activités abandonnées	6
2.3 Développements survenus au cours des trois derniers exercices.....	6
RUBRIQUE 3 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	10
3.1 Aperçu des activités	10
3.2 Description des segments de marchés.....	10
3.3 Décentralisation des activités	12
3.4 Ressources humaines	15
3.5 Questions d'ordre environnemental	15
3.6 Facteurs de risque	16
RUBRIQUE 4 : DIVIDENDES	18
RUBRIQUE 5 : STRUCTURE DU CAPITAL	19
RUBRIQUE 6 : MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	19
RUBRIQUE 7 : ACTIONS ENTIÈRES ET ACTIONS ASSUJETTIES À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION	20
RUBRIQUE 8 : ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS	21
RUBRIQUE 9 : INTÉRÊTS DES EXPERTS	23
RUBRIQUE 10 : LE COMITÉ D'AUDIT	23
RUBRIQUE 11 : POURSUITES.....	27
RUBRIQUE 12 : MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	27
RUBRIQUE 13 : AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES.....	27
RUBRIQUE 14 : CONTRATS IMPORTANTS	28
RUBRIQUE 15 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	28
ANNEXE A	I

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés figurant dans les rubriques « Développement général de l'activité » et « Description de l'activité » de la présente notice annuelle constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés se rapportent à des événements futurs ou au rendement, aux activités et aux occasions futures de la Société. Tout autre énoncé à l'exception des énoncés relatifs à des faits historiques peut constituer un énoncé prospectif. L'emploi de termes comme « prévoir », « continuer », « s'attendre à », « devoir », « projeter » et « croire » ainsi que des formes conditionnelles et futures de ces verbes et d'autres termes et énoncés semblables visent à signaler ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent substantiellement de ceux exprimés par ces énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle sont raisonnables mais elle ne peut être certaine que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. Par conséquent, on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Ces énoncés ne sont donnés qu'à la date de la présente notice annuelle. Se reporter à la sous-rubrique « Facteurs de risque » pour des renseignements portant sur les risques inhérents et les incertitudes se rapportant aux attentes futures. Ces facteurs de risques ne devraient pas être considérés comme exhaustifs.

Ces énoncés sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, notamment des hypothèses concernant :

- la stabilité de l'économie à l'échelle mondiale;
- les dernières tendances du secteur et les facteurs touchant la demande dans le secteur de l'aviation;
- la croissance continue de la demande en avions commerciaux (avions de grande taille, avions régionaux et avions d'affaires);
- la stabilité de la demande dans le secteur militaire;
- la dépendance envers les clients de taille;
- la disponibilité des matières premières et la stabilité de leur coût;
- la stabilité du taux de change, surtout le taux du dollar canadien par rapport au dollar américain;
- la capacité de la base d'approvisionnement de maintenir le taux de production prévu;
- l'exécution normale des contrats et le lancement soutenu d'initiatives stratégiques, surtout celles qui sont liées à la réduction des coûts;
- les liquidités et l'accès à des ressources en capital et le renouvellement de la facilité de crédit;
- les facteurs touchant les clauses restrictives en matière d'emprunts et les fluctuations des taux d'intérêt;
- les risques opérationnels liés au secteur Aérospatiale;
- les facteurs touchant les questions environnementales;
- le renouvellement de conventions collectives;
- la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée.

RUBRIQUE 1 : STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 Nom, adresse et constitution

Héroux-Devtek inc. (la « Société » ou « Héroux-Devtek ») a initialement été constituée le 17 mars 1942 au moyen de lettres patentes émises en vertu de la partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec) sous le nom de Héroux Machine Parts Limited. Les lettres patentes supplémentaires modifiant notamment les pouvoirs d'emprunt, le nom et le capital-actions de la Société ont été émises le 6 juillet 1943, le 17 août 1947, le 13 mars 1967, le 25 mai 1978 et le 15 décembre 1978. La Société a été continuée en vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par un certificat de continuation daté du 30 septembre 1982. La Société est désormais assujettie à la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) qui est entrée en vigueur le 14 février 2011.

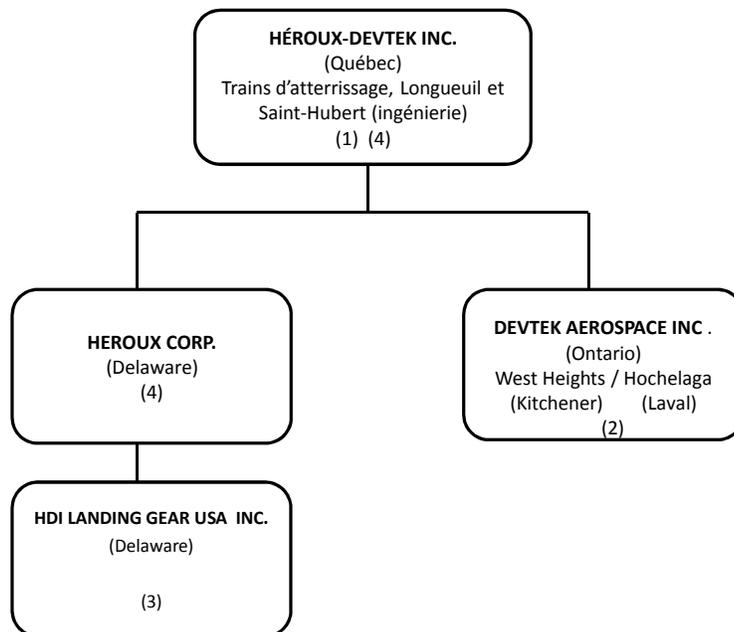
Le 26 juin 1985, la Société a fusionné avec 2320-4894 Québec inc., société de gestion constituée par les deux membres de la haute direction de la Société à cette époque, dans le cadre de la vente par Bombardier Inc. de ses actions dans la Société. En juin 2000, la Société a annoncé qu'elle avait mené à bien son offre publique d'achat visant la totalité des actions de Devtek Corporation (« Devtek »), société ouverte dont les actions étaient cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX »). Devtek était un fabricant bien établi de systèmes, d'ensembles et de composants destinés à l'industrie aérospatiale établi à Toronto. Après l'acquisition de Devtek, des statuts de modification ont été déposés le 8 septembre 2000 afin de remplacer la dénomination de la Société par sa dénomination actuelle à compter du 12 juin 2000.

Le 30 mars 2006, Héroux-Devtek Aérostructure inc., filiale en propriété exclusive détenue indirectement par la Société, a été liquidée par absorption dans la Société, et l'ensemble de ses éléments d'actif, y compris les trois usines dont elle avait la propriété, a été transféré à la Société. Les activités qu'exerçaient antérieurement Héroux-Devtek Aérostructure inc. à Dorval, Les Industries C.A.T. inc. à Montréal et Magtron Precision (« Magtron ») à Toronto, ont alors été opérées par la ligne de produits Aérostructure de la Société. Tel qu'il est expliqué ci-après, Les Industries C.A.T. inc. a été fermée en 2010, ses activités ont été incorporées à celles d'autres usines de trains d'atterrissage et l'usine de Dorval a été vendue à PCC (au sens donné à ce terme ci-après) en août 2012.

Le bureau principal et siège social de la Société est situé au 1111, rue Saint-Charles Ouest, Tour Est, bureau 658, Longueuil (Québec) J4K 5G4. L'exercice de la Société se termine le 31 mars. À moins d'indication contraire, les termes « Société » et « Héroux-Devtek » employés ci-après font référence à Héroux-Devtek inc. et à ses filiales.

1.2 Filiales et liens intersociétés

L'organigramme suivant présente la structure de la Société et de ses filiales, qui sont toutes détenues en propriété exclusive, directement ou indirectement, de même que leur territoire de constitution respectif.



- (1) Héroux-Devtek Aérostructure inc. a été liquidée par absorption dans Héroux-Devtek inc. le 30 mars 2006. Les activités qu'exerçaient antérieurement Héroux-Devtek Aérostructure inc. à Dorval, Les Industries C.A.T. inc. (Montréal) et Magtron Precision (Toronto) sont désormais exercées par la Société.
- (2) Devtek Corporation et Devtek Aerospace Inc. ont été fusionnées le 1^{er} avril 2006 et ont poursuivi leurs activités sous la dénomination Devtek Aerospace Inc.
- (3) HDI Landing Gear USA Inc. a été créée le 22 février 2010 aux fins de l'acquisition des actifs nets d'Eagle Tool & Machine Co., Inc. et de sa filiale All Tools, Inc. (faisant affaire sous le nom de E-2 Precision Products).
- (4) Activités poursuivies après la vente de la quasi-totalité des lignes de produits Aérostructure et Industriels de la Société - se reporter à la sous-rubrique *Activités abandonnées* ci-après.

RUBRIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

2.1 Généralités

Héroux-Devtek et ses filiales se spécialisent dans la conception, la mise au point, la fabrication ainsi que la réparation et l'entretien de systèmes et de composants de trains d'atterrissage destinés au marché de l'aérospatiale.

La Société est l'une des plus importantes entreprises de trains d'atterrissage à l'échelle mondiale et offre aux secteurs commercial et militaire du marché de l'aérospatiale de nouveaux systèmes et composants de trains d'atterrissage de même que des produits et services sur le marché secondaire (y compris des pièces de rechange et des services d'entretien et de réparation). Dans le secteur commercial, la Société est présente sur les marchés des gros porteurs commerciaux, des jets d'affaires, des avions régionaux et des hélicoptères. Dans le secteur militaire, la Société fournit des pièces et des services destinés à l'ensemble des principaux programmes d'avions militaires, principalement aux États-Unis. Par conséquent, une part importante des ventes de la Société est réalisée auprès d'un nombre limité de clients situés aux États-Unis et au Canada.

La Société a son siège social à Longueuil, au Québec, et possède des installations dans le Grand Montréal (Longueuil, Laval et Saint-Hubert), à Kitchener et à Toronto, en Ontario, ainsi qu'à Springfield et à Cleveland, en Ohio. Toutes les installations se consacrent à la fabrication de systèmes et de composants de trains d'atterrissage, à l'exception de l'usine de Toronto (Magtron) qui fabrique des boîtiers électroniques, des échangeurs thermiques et des caissons pour les radars de bord, les systèmes électro-optiques et les commandes d'aéronefs. Cette usine offre des compétences technologiques en matière de brasage sous vide et de brasage par immersion pour l'assemblage des métaux et est devenue la première installation de brasage sous vide de l'aluminium au Canada à obtenir l'accréditation Nadcap.

2.2 Activités abandonnées

Le 16 juillet 2012, la Société a signé une entente définitive en vue de la vente de la quasi-totalité des activités relatives à ses lignes de produits Aérostructure et Industriels à Precision Castparts Corporation (« PCC »), société ouverte dont les actions sont cotées au New York Stock Exchange (l'« opération de vente »). L'opération de vente a été finalisée le 31 août 2012 et les actifs nets acquis par PCC comprennent les sites de fabrication de la ligne de produits Aérostructure de la Société situés à Dorval (Québec), Querétaro (Mexique) et Arlington (Texas), ainsi que le site de fabrication de la ligne de produits Industriels situé à Cincinnati (Ohio) - se reporter à la sous-rubrique 2.3, *Exercice terminé le 31 mars 2013 (exercice 2013)* ci-après.

Antérieurement à l'opération de vente, la ligne de produits Aérostructure faisait partie du secteur de l'aérospatiale de la Société, tandis que la ligne de produits Industriels constituait le secteur Industriel. Par conséquent, toutes les activités ayant été vendues sont désormais exclues de l'information sectorielle de la Société. Depuis cette opération de vente, la Société exerce uniquement des activités dans le secteur de l'aérospatiale et est constituée essentiellement de la ligne de produits Trains d'atterrissage et de Magtron.

2.3 Développements survenus au cours des trois derniers exercices

Les événements et les conditions qui suivent ont eu une incidence sur le développement général des activités de la Société au cours des trois derniers exercices.

Chaque sous-rubrique contient des renseignements à l'égard de l'exercice auquel elle fait référence et ne tient pas compte des événements survenus au cours des exercices subséquents.

Exercice terminé le 31 mars 2011 (exercice 2011)

Le 28 avril 2010, la Société a réalisé l'acquisition de la quasi-totalité des actifs nets d'Eagle Tool & Machine Co., Inc. (« Eagle Tool ») et de sa filiale All Tools, Inc. (faisant affaire sous le nom de E-2 Precision Products, ci-après « E-2 »), deux sociétés fermées de fabrication de composants usinés de précision destinés au secteur de l'aérospatiale. Eagle Tool et E-2 (désormais appelées l'unité d'exploitation « Landing Gear USA ») sont situées à Springfield et à Cleveland, en Ohio, respectivement, et comptaient environ 180 employés.

Le 11 mai 2010, la convention collective des employés syndiqués de l'usine de Dorval (ligne de produits Aérostructure) a été renouvelée pour trois ans et expirera en mai 2013. Tel qu'il est décrit ailleurs dans la présente notice annuelle, l'usine de Dorval de la ligne de produits Aérostructure a été vendue à PCC le 31 août 2012.

Le 18 mai 2010, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu d'autres commandes pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage. Ces commandes, provenant essentiellement de la U.S. Air Force et de la U.S. Navy, visaient principalement les avions B-1B, C-130, C-5, KC-135R et P-3. La valeur combinée des contrats s'établissaient à environ 16 millions de dollars.

Le 19 juillet 2010, la Société a annoncé que Triumph Aerostructures - Vought Aircraft Division avait accordé au secteur Aérospatiale de Héroux-Devtek deux nouveaux contrats pluriannuels évalués à plus de 35 millions de dollars. La valeur déclarée des contrats était fondée sur les attentes actuelles du programme. Tout d'abord, Progressive Inc., unité d'exploitation de la ligne de produits Aérostructure de Héroux-Devtek qui est située à Arlington, au Texas, s'est vu accorder un contrat à long terme en vue de la fabrication de nervures d'aile en aluminium et d'autres composants usinés pour le programme des jets d'affaires Gulfstream 550. Tel qu'il est décrit ailleurs dans la présente notice annuelle, l'unité Progressive Inc. de la ligne de produits Aérostructure de la Société a été vendue à PCC le 31 août 2012. Le deuxième contrat à long terme a été accordé à la ligne de produits Trains d'atterrissage et porte sur la fabrication et la livraison de tubes de torsion pour le programme du Boeing 737. Les livraisons ont débuté au cours de l'année civile 2010 et se poursuivront jusqu'à l'année civile 2015. La production est effectuée à l'usine de Laval, au Québec.

En septembre 2010, la Société a fermé son usine de Montréal (Les Industries C.A.T. inc.). Une partie de la production, principalement celle de petits composants de trains d'atterrissage, a été transférée aux autres usines de Héroux-Devtek situées dans le Montréal métropolitain. Cette mesure a permis de consolider la capacité de production dans les usines de Héroux-Devtek. La Société a comptabilisé des coûts de restructuration de 637 000 \$, avant impôts sur le revenu, au cours de l'exercice en cours (exercice 2011).

Le 14 octobre 2010, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu d'autres commandes pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage. Ces commandes, provenant essentiellement de la U.S. Air Force, visaient principalement les avions B-1B, C-130, C-5 et F-15. La valeur combinée des contrats s'établissait à environ 16,4 millions de dollars, dont la majeure partie a été obtenue par Eagle Tool, en Ohio.

Le 26 novembre 2010, la Société a annoncé que l'avionneur français Dassault Aviation (« Dassault ») avait accordé à la ligne de produits Trains d'atterrissage un contrat en vue de fournir les trains d'atterrissage d'un nouveau programme de jets d'affaires. Selon les modalités de l'entente, Héroux-Devtek se charge de la conception, du développement, de la fabrication, de l'assemblage et de la qualification du train d'atterrissage et du système d'actionnement du nouvel avion et participe à leur certification. Ce mandat pour la durée de vie inclut également la fourniture de pièces de rechange.

Le 8 février 2011, la Société a annoncé qu'elle s'était vu accorder un contrat de sept ans par Bombardier Aéronautique en vue de fabriquer des composants de détails structuraux pour l'ensemble du portefeuille d'avions commerciaux et d'affaires de Bombardier, y compris de nouveaux programmes comme les avions CSeries et les jets d'affaires Learjet 85. Selon les modalités de l'entente, Héroux-Devtek fabrique, assemble et livre plus de 300 composants de détails structuraux, notamment des longerons d'aile, des nervures d'aile, des couples de fuselage et d'autres composants structuraux complexes. Compte tenu des taux de production prévus des avions, Héroux-Devtek estime la valeur de ce contrat à plus de 175 millions de dollars. Ce contrat faisait partie de la ligne de produits Aérostructure qui a été vendue, tel qu'il est décrit ailleurs dans la présente notice annuelle, à PCC le 31 août 2012.

Le 15 mars 2011, la Société a annoncé qu'elle avait conclu avec son syndicat de prêteurs une augmentation de ses facilités de crédit, les faisant passer de 125 millions de dollars à 150 millions de dollars. Les facilités pourraient être accrues de 75 millions de dollars de plus si les prêteurs y consentent. Elles sont affectées au fonds de roulement, aux dépenses en immobilisations et à d'autres fins générales de la Société et sont garanties par tous les actifs de la Société et assujetties à certaines clauses restrictives et garanties d'entreprise. Les facilités viennent à échéance le 15 mars 2016.

Le 31 mars 2011, la Société a annoncé que la ligne de produits Trains d'atterrissage s'était vu accorder plusieurs contrats en vue de fabriquer des composants et des assemblages pour des avions commerciaux et militaires. La Société estime la valeur des divers contrats à environ 35 millions de dollars. Tout d'abord, The Boeing Company a attribué un contrat en vue de fournir des assemblages d'actionneurs dans le cadre du programme B-777. Selon les modalités de l'entente, Héroux-Devtek se charge de la

fabrication, de l'assemblage, de la mise à l'essai et de la livraison des actionneurs de rentrée du train d'atterrissage destinés aux nouveaux avions et aux pièces de rechange. Ensuite, Héroux-Devtek a reçu des commandes en vue de fabriquer des composants de trains d'atterrissage pour divers programmes d'avions militaires. Ces commandes, provenant essentiellement de la U.S. Air Force et de la U.S. Navy, visent principalement les avions F-15, F-16 et P-3. Les livraisons ont débuté au cours de l'exercice 2012 et s'échelonnent sur une période de quatre ans.

Exercice terminé le 31 mars 2012 (exercice 2012)

Le 19 avril 2011, la Société a annoncé que ses 335 employés syndiqués de son usine de la ligne de produits Trains d'atterrissage de Longueuil avaient voté en faveur d'une convention collective d'une durée de trois ans qui prendra fin le 1^{er} mai 2014.

Le 26 avril 2011, la Société a annoncé la construction d'une nouvelle usine de fabrication dans le parc aérospatial de Querétaro, au Mexique, louée par Héroux Devtek México, S.A. de C.V. de Proyectos Aeroespaciales, S. de R.L. de C.V. La première phase du projet consistait en la construction d'une installation de 47 200 pieds carrés dotée d'équipements à la fine pointe de la technologie pour la production de composants d'aérostructure. En plus de l'exécution de contrats pour d'autres clients, la production au Mexique portait sur certaines pièces de détails destinées à des avions commerciaux et d'affaires de Bombardier. Le 15 novembre 2011, la Société a procédé à l'inauguration officielle de cette nouvelle usine de fabrication dans le parc aérospatial de Querétaro. Tel qu'il est décrit ailleurs dans la présente notice annuelle, l'usine de Querétaro de la ligne de produits Aérostructure a été vendue à PCC le 31 août 2012.

Le 21 juin 2011, la Société a annoncé que Lockheed Martin Aeronautics Company (« **Lockheed Martin** ») lui avait accordé un contrat de sept ans pour construire les trains d'atterrissage des avions Super Hercules C-130J. Aux termes du contrat, Héroux-Devtek construit et assemble les trains d'atterrissage pour la production mondiale d'avions C-130J de Lockheed Martin et fournit des pièces de rechange sur une période de sept ans débutant en janvier 2012. Selon les attentes du programme actuel, le contrat a une valeur totale éventuelle d'environ 70 millions de dollars.

Le 29 novembre 2011, la Société a annoncé que l'avionneur brésilien Embraer avait décerné à la ligne de produits Trains d'atterrissage de la Société le prix ESC 2011 du meilleur fournisseur dans la catégorie Programme de développement. Héroux-Devtek est l'une de huit entreprises à l'échelle mondiale à avoir été honorées dans autant de catégories. La Société avait remporté ce même prix en 2009. Ce prix reconnaît l'excellence de la performance de la ligne de produits Trains d'atterrissage de Héroux-Devtek en matière de qualité, de flexibilité, de livraison, de soutien à la clientèle et de développement dans le cadre de sa participation aux programmes des jets d'affaires Legacy 450 et 500.

Le 14 décembre 2011, la Société a annoncé que ses 123 employés syndiqués de son usine de la ligne de produits Trains d'atterrissage de Laval avaient voté en faveur d'une nouvelle convention collective d'une durée de trois ans qui sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014. L'usine de Laval se spécialise dans la fabrication et l'entretien de composants de petite et moyenne taille utilisés dans les systèmes de trains d'atterrissage et les actionneurs hydrauliques pour commandes de vol.

Au cours de l'été 2012, Héroux-Devtek a achevé la relocalisation de son usine de Cleveland, située dans des immeubles loués se trouvant au 7500 Associate Ave., vers un nouvel immeuble de 60 000 pieds carrés acquis le 14 novembre 2011 et se trouvant au 15900 Foltz Industrial Parkway à Strongsville, en Ohio.

Exercice terminé le 31 mars 2013 (exercice 2013)

Le 16 juillet 2012, la Société a signé une entente définitive en vue de la vente de la quasi-totalité des activités relatives à ses lignes de produits Aérostructure et Industriels à PCC, pour un montant de 297,8 millions de dollars en espèces. Héroux-Devtek a réalisé un produit net en espèces de 234,3 millions de dollars lié à la vente, déduction faite des impôts et des frais de transaction

connexes. Les actifs acquis par PCC comprennent les sites de fabrication de la ligne de produits Aérostructure de Héroux-Devtek situés à Dorval (Québec), Querétaro (Mexique) et Arlington (Texas), ainsi que le site de fabrication de la ligne de produits Industriels situé à Cincinnati (Ohio). La clôture de l'opération a eu lieu le 31 août 2012. La Société se concentre désormais sur les occasions de croissance dans son secteur d'activité principal, soit les trains d'atterrissage, et sur ses activités liées à Magtron, tirant parti de sa position de chef de file dans ce secteur.

Le 18 juillet 2012, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu le renouvellement d'un important contrat à long terme avec l'Armée de l'air américaine portant sur l'entretien et la réparation des trains d'atterrissage des appareils C-130, E-3 et KC-135R. Le contrat, d'une durée ferme de quatre ans, s'échelonne jusqu'en août 2016. Selon les prévisions de la Société, la valeur du contrat pourrait atteindre 90 millions de dollars. En vertu des modalités de l'entente, Héroux-Devtek est également responsable de la fabrication et de la livraison des pièces de remplacement pour ces appareils.

Le 24 septembre 2012, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu une licence de la société The Boeing Company (pour faire l'entretien et les réparations du train d'atterrissage de l'appareil Chinook H-47 dans près d'une douzaine de pays). La licence permet à Héroux-Devtek d'offrir des services de fabrication de pièces de rechange et d'effectuer des services de réparation et d'entretien visant le train d'atterrissage de toutes les versions de l'appareil Chinook. L'entente prévoit aussi des options de renouvellement après la période initiale de cinq ans.

Le 19 novembre 2012, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu un contrat pluriannuel de la société The Boeing Company pour la fabrication du train d'atterrissage de l'hélicoptère de transport moyen et lourd Chinook H-47. Selon les modalités de l'entente, Héroux-Devtek fabriquera le train d'atterrissage pour l'ensemble des appareils Chinook destinés à l'armée américaine. Les livraisons de trains d'atterrissage devraient commencer au premier semestre de l'année civile 2014 et s'échelonne sur une période de cinq ans. Les prévisions actuelles à l'égard du programme laissent entrevoir la livraison de 155 appareils à l'armée américaine sur la durée du contrat. Le contrat comprend également des options, que Boeing peut exercer à son appréciation, pour la fabrication du train d'atterrissage d'un maximum de 150 appareils additionnels au cours de cette période. Ce nouveau contrat à long terme est la troisième entente dans le cadre de laquelle Héroux-Devtek participe activement au programme du H-47. La première annonce, en septembre 2009, portait sur la fabrication, l'assemblage, la réalisation d'essais et la livraison du train d'atterrissage des appareils H-47F livrés aux clients à l'extérieur des États-Unis, y compris le modèle que les Forces canadiennes appellent le CH-147. La seconde entente, annoncée en septembre 2012, concernait l'octroi d'une licence permettant à la Société de fabriquer des pièces de rechange et de faire l'entretien et les réparations du train d'atterrissage de toutes les versions du Chinook.

En novembre 2012, la Société a annoncé une distribution spéciale en espèces de 5,00 \$ par action. Cette distribution spéciale faisait suite à la vente, par Héroux-Devtek, de la quasi-totalité de ses activités liées aux lignes de produits Aérostructure et Industriels à PCC à la fin du mois d'août 2012. Le 18 décembre 2012, les actionnaires de la Société ont voté en faveur d'une résolution spéciale visant à réduire le montant du capital-actions émis de la Société de 2,70 \$ par action et, par conséquent, la distribution spéciale en espèces de 5,00 \$ par action se composait d'une réduction et d'un remboursement du capital de 2,70 \$ par action et d'un dividende spécial en espèces de 2,30 \$ par action. La distribution spéciale en espèces a été versée le 19 décembre 2012.

En mars 2013, la Société a annoncé qu'Industrie Canada lui avait accordé une contribution sous forme de prêt remboursable pouvant atteindre 48,9 millions de dollars. Les fonds servent à soutenir les efforts d'ingénierie de Héroux-Devtek en matière de recherche et de développement de nouvelles technologies de systèmes complets de train d'atterrissage. L'investissement s'échelonne sur une période de cinq ans et la contribution sera remboursable progressivement à compter du premier anniversaire de la fin de cette période. L'investissement est effectué dans le cadre du programme d'initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense du gouvernement du Canada, qui vise à soutenir des projets de recherche

industrielle stratégique et de développement préconcurrentiel dans les secteurs de l'aérospatiale, de la défense, de l'espace et de la sécurité.

RUBRIQUE 3 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Aperçu des activités

Héroux-Devtek se spécialise dans la conception, la mise au point, la fabrication ainsi que la réparation et l'entretien de systèmes et de composants de trains d'atterrissage destinés au marché de l'aérospatiale - se reporter à la sous-rubrique *Activités abandonnées* ci-dessus.

La Société est l'une des plus importantes entreprises de trains d'atterrissage à l'échelle mondiale et offre aux secteurs commercial et militaire du marché de l'aérospatiale de nouveaux systèmes et composants de trains d'atterrissage de même que des produits et services sur le marché secondaire (y compris des pièces de rechange et des services d'entretien et de réparation). Dans le secteur commercial, la Société est présente sur les marchés des gros porteurs commerciaux, des jets d'affaires, des avions régionaux et des hélicoptères. Dans le secteur militaire, la Société fournit des pièces et des services destinés à l'ensemble des principaux programmes d'avions militaires, principalement aux États-Unis. Par conséquent, une part importante des ventes de la Société est réalisée auprès d'un nombre limité de clients situés pour la plupart aux États-Unis et au Canada.

La Société exploite également une usine à Toronto (Magtron) qui fabrique des boîtiers électroniques, des échangeurs thermiques et des caissons pour les radars de bord, les systèmes électro-optiques et les commandes d'aéronefs. Cette usine offre des compétences technologiques en matière de brasage sous vide et de brasage par immersion pour l'assemblage des métaux et est devenue la première installation de brasage sous vide de l'aluminium au Canada à obtenir l'accréditation Nadcap.

3.2 Description des segments de marchés

Section Aérospatiale

Le segment de l'Aérospatiale est divisé en deux marchés principaux. Le premier est celui des fabricants d'équipement d'origine (les « OEM ») d'envergure mondiale en aérospatiale, pour lequel la Société fabrique des assemblages de trains d'atterrissage. Le deuxième est celui du marché secondaire de l'industrie aérospatiale, auquel la Société fournit des composants de trains d'atterrissage de remplacement ainsi que des services de réparation et d'entretien de systèmes hydrauliques et de trains d'atterrissage.

Marché des OEM

L'une des caractéristiques principales de l'industrie aérospatiale est l'utilisation de technologies en rapide évolution pour le développement, la conception et la fabrication de systèmes qui respectent les exigences de rendement spécifiques des utilisateurs finaux.

Les sociétés qui exercent des activités dans ce marché sont généralement regroupées en quatre niveaux. Le premier niveau est composé des OEM, soit principalement les avionneurs. Le deuxième niveau est composé des fournisseurs de systèmes qui possèdent les compétences techniques requises pour concevoir des systèmes complets pour les OEM ainsi que les ressources de gestion et la capacité financière requises pour les produire. Les participants des troisième et quatrième niveaux sont les sous-traitants des participants des premier et deuxième niveaux. Bien que les participants du deuxième niveau doivent avoir des compétences semblables à celles des participants du premier niveau mais à une échelle adaptée à des sous-systèmes (comme des systèmes complets d'actionnement et de verrouillage de trains d'atterrissage pour les avions), les participants du troisième niveau n'ont pas à concevoir les pièces d'un système et fabriquent plutôt des ensembles ou des composants qui requièrent des compétences ou des technologies particulières ou qui peuvent demander le développement de nouveaux procédés de fabrication. Les

sociétés du quatrième niveau fabriquent des composants moins sophistiqués en utilisant les méthodes de fabrication conventionnelles. La Société est active principalement dans les deuxième et troisième niveaux.

Des normes d'assurance de la qualité strictes sont établies par les gouvernements et les principaux donneurs d'ordres. Ces normes sont imposées par contrat d'un niveau de sous-traitant à l'autre et constituent l'une des principales barrières à l'entrée aux deuxième et troisième niveaux. Une bonne gestion de la qualité est l'une des conditions de rentabilité de ces niveaux.

Les donneurs d'ordres font affaire avec des sous-traitants choisis qui sont spécialistes tant en conception, en fabrication qu'en procédés, afin de pouvoir fabriquer les sous-systèmes et composants cruciaux. Ces sous-traitants sont plus nombreux et de taille plus petite que les donneurs d'ordres et, selon le niveau, sont spécialisés dans la conception de produits ou peuvent utiliser, de façon uniforme, certaines technologies ou certains procédés de fabrication.

Un nouveau modèle d'avion qui aura du succès sera généralement en production pour une période pouvant aller de 10 ans à 20 ans et même plus. Il est inhabituel pour les OEM de mettre fin à leur entente contractuelle avec les sous-traitants au cours de la production d'un nouvel appareil lorsque les sous-traitants en question ont grandement contribué à la première phase du programme. Par conséquent, dans la mesure où ils demeurent compétitifs et qu'ils livrent à temps des produits de qualité, les sous-traitants comme la Société sont généralement en bonne position pour fournir les composants aux OEM pendant toute la durée du programme de production de l'appareil.

Les principaux avionneurs délaissent de plus en plus la fabrication à l'interne pour concentrer leurs efforts sur la commercialisation, la conception, l'assemblage et le service. Cette tendance a déplacé une partie importante des activités de fabrication vers les entreprises du deuxième niveau qui doivent maintenant se spécialiser dans l'intégration de systèmes complets. Les fabricants de trains d'atterrissage, par exemple, doivent maintenant fournir non seulement des trains d'atterrissage mais aussi tous les systèmes connexes comme les mécanismes de direction et de contrôle, allant des roues, des freins et des pneus à l'habitacle.

Par le passé, les OEM du secteur aérospatial ont été touchés par les cycles économiques et ont, par conséquent, été victimes de fluctuations importantes.

Marché secondaire de l'industrie aérospatiale

Le marché secondaire de l'aviation consiste principalement en la fourniture de pièces de rechange et la réparation et l'entretien d'avions commerciaux et militaires. Comme le marché des États-Unis constitue le plus important marché de l'aviation au monde, les activités de la Société auprès du marché secondaire sont principalement concentrées dans ce marché géographique. Les Américains exploitent aussi la plus grande flotte d'avions militaires du monde.

La flotte américaine d'avions est entretenue par diverses entreprises d'entretien, de réparation et de révision (le « **concept MRO** ») qui incluent des lignes aériennes, des OEM et des entreprises de réparation militaires ou indépendantes comme la Société. Les entreprises d'entretien, de réparation et de révision qui entretiennent la flotte américaine d'avions vont donc de la petite entreprise indépendante de réparation aux grandes lignes aériennes et aux grands OEM.

Les normes et les méthodes d'entretien des avions commerciaux sont réglementées aux États-Unis par la Federal Aviation Administration (« **FAA** ») et au Canada, par Transport Canada. La FAA et Transport Canada s'assurent que les appareils volant aux États-Unis et au Canada, respectivement, sont en état de navigabilité et qu'ils sont entretenus par des entreprises de réparation agréées et par du personnel compétent ayant l'expérience et les qualifications requises et disposant de l'équipement nécessaire.

3.3 Décentralisation des activités

La Société est spécialisée dans la conception, le développement, la fabrication, la réparation, l'entretien et la révision de trains d'atterrissage, d'actionneurs hydrauliques des commandes de vol et de composants résistants aux cassures des avions. Dans le cadre de ces activités, la Société emploie 979 personnes et exploite sept installations, soit à Longueuil (deux usines à Longueuil et un laboratoire d'essais à Saint-Hubert) ainsi qu'à Laval, au Québec, à Kitchener, en Ontario, et à Springfield et à Cleveland, en Ohio.

Bien que l'entretien et la remise à neuf des trains d'atterrissage de la flotte d'avions de la U.S. Air Force représentent toujours une partie importante de ses activités, la Société fabrique également des systèmes de trains d'atterrissage, des sous-assemblages et des composants connexes pour toute une gamme d'aéronefs.

Au fil des ans, la Société a voulu donner un mandat précis à chacune de ses unités d'exploitation, les activités de direction étant toujours centralisées à Longueuil. Ce processus de spécialisation est fondé sur leur expertise actuelle : les usines (2) de Longueuil se concentrent sur les activités de réparation et d'entretien ainsi que la fabrication de composants majeurs de trains d'atterrissage et des travaux complets d'assemblage; l'usine de Kitchener se concentre sur la fabrication de grands cylindres de trains d'atterrissage et d'autres composants; l'usine de Laval se concentre sur la fabrication de composants d'hélicoptères, d'actionneurs hydrauliques et de composants plus petits de trains d'atterrissage, et les usines de Springfield et de Cleveland se concentrent sur les trains d'atterrissage d'avions militaires de petite taille et de taille moyenne. La direction générale de la ligne de produits Trains d'atterrissage, ainsi que la conception, l'ingénierie, les ventes et les activités de commercialisation sont centralisées à Longueuil et appuient l'ensemble des unités d'exploitation. La nature complémentaire de ces usines et leur direction intégrée devraient, selon la direction, permettre à la Société de participer aux programmes du plus haut calibre et d'améliorer leur efficacité tout en accroissant leur rentabilité et leur compétitivité.

La Société a également développé une expertise en matière d'ingénierie de conception grâce à son équipe d'environ 100 employés dédiés aux activités de conception. L'équipe de conception travaille dans un nouveau bureau d'études d'une superficie de 28 000 pieds carrés, construit sur mesure à Saint-Hubert. Cette équipe de conception utilise divers logiciels pour la modélisation, sa conception et l'ébauche ainsi que pour l'analyse des éléments finis et l'analyse dynamique. Elle est également soutenue par les installations d'essai qui sont composées, notamment, de tours de largage et d'équipement d'essai en environnement et d'essai de fatigue.

L'usine de Toronto est un fournisseur de composants et d'assemblages de précision pour les industries de la défense et de l'aérospatiale. L'utilisation de ses technologies de jointage de métaux lui permet également de fabriquer des boîtiers pour systèmes électroniques, des échangeurs de chaleur et des cabinets pour des systèmes de radar aéroporté, des systèmes électro-optiques et des commandes moteurs des avions. Les ensembles électromécaniques comprennent les diviseurs de puissance utilisés dans les systèmes de radar naval ou encore les interfaces spatiales permettant de manœuvrer et de retirer les charges utiles dans l'espace. Cette usine se trouve dans une installation d'une superficie de 36 000 pieds carrés louée à Toronto, en Ontario, et elle compte 64 employés.

Gestion des affaires

Le siège social de la Société, composé de 15 employés, doit s'assurer que la Société respecte les exigences en matière de communication de l'information financière et les autres exigences en matière de divulgation de renseignements et assume une responsabilité à l'égard de toutes les décisions financières et les décisions importantes portant sur la croissance des affaires.

Le tableau qui suit contient une description des postes de direction, l'emplacement des usines et d'autres renseignements portant sur la direction de la Société, au 31 mars 2013 :

HÉROUX-DEVTEK INC.	Direction		
Complexe Saint-Charles Bureau 658 - Tour Est 1111, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) Canada J4K 5G4 Tél. : 450-679-3330 Téléc. : 450-679-3666	JOHN M. CYBULSKI Président du conseil	STÉPHANE ARSENAULT Chef de la direction financière adjoint et vice-président, Contrôle et technologie de l'information	MICHEL ROBILLARD Vice-président, contrôleur corporatif
	GILLES LABBÉ Président et chef de la direction	RÉMY LANGELIER⁽¹⁾ Directeur, Développement des affaires	GILBERT GUÉRIN Directeur corporatif, Ressources humaines
	RÉAL BÉLANGER Vice-président exécutif et chef de la direction financière	GHISLAIN LEMIEUX⁽¹⁾ Directeur, Vérification interne et conformité	DOMINIC BOLDUC Directeur, Fiscalité et affaires corporatives
	TRAINS D'ATTERRISSAGE MARTIN BRASSARD Vice-président et directeur général		
Gaétan Roy Vice-président, directeur de l'usine de Longueuil LONGUEUIL 755, rue Thurber Longueuil (Québec) Canada J4H 3N2 Tél. : 450-679-5454 Téléc. : 450-679-4554	Jack Curley⁽²⁾ Directeur général KITCHENER 1665 Highland Rd W. Kitchener (Ontario) Canada N2N 3K5 Tél. : 519-576-8910 Téléc. : 519-576-5119		Dominique Dallaire Directeur d'usine LAVAL 3675, boul. Industriel Laval (Québec) Canada H7L 4S3 Tél. : 450-629-3454 Téléc. : 450-629-5682
C. William Brougher⁽²⁾ Vice-président, Opérations LANDING GEAR USA 663 Montgomery Ave. Springfield, Ohio États-Unis 45506 Tél. : 937-325-1586 Téléc. : 937-325-9309 Andrew Brougher⁽²⁾ Directeur des opérations SPRINGFIELD Don Benincasa Directeur des opérations CLEVELAND 15900 Foltz Industrial Parkway Strongsville, Ohio États-Unis 44149 Tél. : 440-783-5255 Téléc. : 440-783-5261			Nagi Homsy Vice-président, Ingénierie INGÉNIERIE 4925, chemin de la Savane Saint-Hubert (Québec) Canada J4K 5G7 Tél. : 450-550-2020 Téléc. : 450-550-2022
	Usine de Toronto (Magtron)		
	Frédéric Gagné⁽²⁾ Directeur des opérations TORONTO 1480 Birchmount Rd Toronto (Ontario) Canada M1P 2E3 Tél. : 416-757-2366 Téléc. : 416-752-4838		
(1) MM. Rémy Langelier et Ghislain Lemieux ont été nommés membres de la haute direction de la Société avec prise d'effet le 11 mars 2013. (2) En avril 2013, les mandats de MM. C. William Brougher et Andrew Brougher à titre de dirigeants de la Société ont été résiliés, M. Jack Curley a été nommé vice-président, région du Centre de Landing Gear et M. Frédéric Gagné a été nommé directeur d'usine pour l'usine de Springfield.			

Immeubles

La Société exploite huit usines, dont six sont situées au Canada et deux aux États-Unis. Le tableau qui suit décrit brièvement les caractéristiques de chacune des usines :

Emplacement	Taille	Utilisation	État
Longueuil (Québec) (2 usines)	191 400 pi ²	Réparation, entretien et fabrication de trains d'atterrissage.	Propriétaire
Longueuil (Québec) (Saint-Hubert)	28 000 pi ²	Services techniques et installation d'essai.	Propriétaire
Laval (Québec)	45 000 pi ²	Fabrication, réparation et entretien de pièces de vol critiques comme les actionneurs hydrauliques et mécaniques, mais également les moyeux de rotors.	Propriétaire
Kitchener (Ontario)	99 000 pi ²	Fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de moyenne et grande taille.	Propriétaire
Springfield (Ohio)	105 000 pi ²	Fabrication de composants de trains d'atterrissage.	Propriétaire
Cleveland (Ohio) ¹	60 000 pi ²	Fabrication de composants de trains d'atterrissage.	Propriétaire
Toronto (Ontario) (Magtron)	36 000 pi ²	Production de pièces de précision pour les industries de la défense et de l'aérospatiale.	Locataire

¹⁾ Le bail de l'immeuble situé au 7500 Associate Ave. à Cleveland, en Ohio, a expiré le 30 juin 2012. Un nouvel immeuble de 60 000 pieds carrés a été acquis en novembre 2011. Les activités de Cleveland ont été relocalisées de l'installation anciennement louée au nouvel établissement au premier trimestre de l'exercice 2013.

Concurrence

Les marchés dans lesquels la Société est active sont caractérisés par une forte concurrence à l'égard des prix, des délais de livraison et de la qualité des produits et des services.

La Société se classe troisième en Amérique du Nord sur le marché de la fabrication de trains d'atterrissage de même que sur le marché de la réparation et de l'entretien de trains d'atterrissage et de servomécanismes. Elle est également l'un des principaux fournisseurs indépendants de services de réparation et d'entretien de trains d'atterrissage d'avions militaires.

La direction est d'avis que la Société présente un certain nombre d'avantages par rapport à ses concurrents, comme la souplesse et le caractère économique de sa structure administrative, la qualité reconnue et la renommée de ses produits et services et son solide bureau d'études.

Approche en matière de marketing

La majeure partie des affaires de la Société proviennent des avionneurs ou des fournisseurs de systèmes du deuxième niveau. Un des facteurs clés de réussite consiste à participer au développement d'un nouveau programme dès ses débuts. Sur le marché des trains d'atterrissage, cette participation commence dès l'étape de la conception, ce qui permet à la Société de participer au développement de nouveaux programmes à titre de partenaire partageant les risques.

La Société peut créer des occasions de vente en maintenant des relations continues avec sa clientèle, en recueillant de l'information commerciale et en assistant à divers salons professionnels et conférences d'exploitants.

Clientèle

La Société offre des produits et des services à un vaste éventail de clients dans les différents marchés dans lesquels elle exerce des activités. La Société sert principalement les OEM et les fournisseurs de systèmes du deuxième niveau. Elle compte parmi ses clients commerciaux Bell Helicopter Textron, Boeing, Bombardier Aéronautique, Dassault, Embraer, Lockheed Martin, Messier-Bugatti-Dowty, Northrop-Grumman, Sikorsky, The Triumph Group et United Technologies Airways System (« UTAS »). Dans le secteur militaire, la Société compte parmi ses clients la U.S. Air Force, la U.S. Navy, l'Aviation canadienne et des pays membres de l'OTAN.

Principaux clients

Les principaux clients de Héroux-Devtek sont la U.S. Air Force et UTAS. Au cours de l'exercice 2013, environ 45 % des ventes totales de la Société ont été réalisées auprès de ces principaux clients. Les principaux clients sont les clients représentant 10 % ou plus des ventes de la Société. Aucun autre client n'a représenté plus de 10 % des ventes consolidées de la Société au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 ont été engagés principalement dans le cadre des activités liées aux trains d'atterrissage. Ces frais se rapportent habituellement à des contrats de développement précis et, par conséquent, sont inclus dans les coûts de ces contrats. La Société s'attend à investir environ 5 % de ses ventes totales en recherche et développement dans les années à venir.

3.4 Ressources humaines

Le tableau qui suit indique le nombre total d'employés de la Société faisant partie des activités poursuivies aux 31 mars 2013 et 2012.

<u>Ligne de produits / Siège social</u>	<u>Nombre d'employés</u> <u>aux 31 mars</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Trains d'atterrissage	979	994
Toronto (Magtron)	64	67
Siège social	15	16
Total	1 058	1 077

3.5 Questions d'ordre environnemental

Les activités de la Société sont assujetties aux lois et aux règlements environnementaux relatifs aux risques pour la santé humaine et l'environnement. La Société croit se conformer, pour l'essentiel, à l'ensemble des lois et des règlements environnementaux applicables. Certains cas de non-conformité constatés lors de vérifications environnementales ont été ou sont en train d'être corrigés. Ces cas ont été déclarés, au besoin, aux autorités gouvernementales. Dans tous les cas, des mesures correctives ont été étudiées et des solutions sont mises au point. Une politique en matière d'environnement a été mise en place au sein de la Société et un système de gestion de l'environnement a été établi.

Dans le cadre de son système de gestion de l'environnement, la Société a retenu les services de vérificateurs environnementaux externes pour effectuer une vérification de conformité environnementale tous les trois ans dans l'ensemble de ses usines de fabrication. Les dernières vérifications de conformité environnementale ont eu lieu au cours de l'exercice 2012. Aucun des cas de non-conformité ne représentait un risque inhabituel pour l'exploitation de la Société. Une seule usine de fabrication de la

Société était considérée comme comportant un risque plus élevé, principalement en raison de la nature de ses activités, qui comprennent divers procédés de dépôts électrolytiques et processus chimiques, et de son emplacement actuel dans une zone résidentielle. La direction de la Société est d'avis qu'elle a pris toutes les mesures appropriées afin de maintenir le risque à un niveau acceptable.

La Société procède, au besoin, à des opérations continues de réparation et de remplacement d'équipement afin de moderniser l'installation et de réduire les risques de contamination.

La Société est également assujettie à plusieurs lois et règlements environnementaux, particulièrement en ce qui a trait aux divers produits chimiques qu'elle utilise dans le cadre de ses procédés. Toute modification de cette réglementation pourrait nécessiter des dépenses en immobilisations supplémentaires en équipement et en installations.

La Société ne prévoit pas encourir de dépenses en dehors du cours normal de ses activités afin de se conformer aux exigences et normes en matière d'environnement.

3.6 Facteurs de risque

La Société exploite ses activités dans des secteurs de marché comportant plusieurs facteurs de risque et incertitudes. Les risques décrits ci-dessous pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation et ils ne sont pas les seuls auxquels la Société doit faire face. Des risques supplémentaires et des incertitudes qui ne sont pas connus de la Société ou que, à l'heure actuelle, la Société considère comme étant sans importance pourraient également avoir une incidence défavorable sur ses activités. Pour connaître les autres risques et incertitudes auxquels fait face la Société, veuillez vous reporter à la rubrique « *Risques et incertitudes* » de l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 (déposée sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com), laquelle rubrique est intégrée par renvoi à la présente notice annuelle et en fait partie intégrante.

Risques associés aux contrats

Bien que la Société ait diversifié sa clientèle au cours des dernières années, le volume des affaires que lui procurent certains clients demeure important. Toute détérioration marquée de la situation financière de ces clients ou la perte par la Société de certaines commandes provenant de ces clients pourrait avoir un effet défavorable sur ses résultats.

Risques associés aux matières premières

Dans le cadre de ses activités de fabrication et de distribution, la Société se procure diverses matières et divers composants, de même que des services externes, principalement en Amérique du Nord. Parmi les principaux articles qu'elle se procure se trouvent des pièces forgées et différents métaux. En ce qui concerne les matières brutes, la Société achète principalement de l'aluminium, de l'acier et du titane. La capacité des fournisseurs de respecter les critères en matière de rendement, de qualité et de délais de livraison est extrêmement importante. Même si la Société s'approvisionne souvent auprès d'un nombre limité de sources, elle a été en mesure d'éviter les pénuries importantes jusqu'à maintenant.

Au cours des dernières années, l'augmentation du coût des matières premières dans le marché mondial en général a eu une incidence défavorable sur la rentabilité de la Société.

La Société achète des quantités importantes d'acier auprès de plusieurs forges. Dans la plupart des cas, les forges sont propriétaires des matrices tandis que la Société est propriétaire de droits exclusifs d'utilisation de ces matrices.

Selon les conditions du marché, les livraisons des forges peuvent être en retard, ce qui peut nuire à la capacité de la Société de livrer à temps les pièces finies. Dans le cadre du processus de planification de la Société, plusieurs mesures ont été prises pour limiter ce risque et, jusqu'à maintenant, la Société a été en mesure d'atténuer les effets de ces retards sur les livraisons.

Risques associés aux activités et aux ventes à l'étranger

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, 69 % des ventes de la Société (comparativement à 73 % pour l'exercice précédent) ont été réalisées à l'extérieur du Canada, dont 64 % aux États-Unis. Par conséquent, la majorité des ventes réalisées à l'extérieur du Canada le sont en dollars américains. La direction a utilisé des contrats de change à terme afin de couvrir les risques liés au taux de change américain.

Au 31 mars 2013, la Société était partie à des contrats de change à terme totalisant 123,5 millions de dollars américains à un taux de change moyen pondéré de 1,0325 (dollar canadien par rapport au dollar américain, « \$ CA/\$ US ») (145,3 millions de dollars américains à un taux de change moyen pondéré de 1,0620 \$ CA/\$ US au 31 mars 2012) échéant au cours des trois prochains exercices, la majorité échéant au cours des deux prochains exercices.

Aux 31 mars 2013 et 2012, la Société avait également conclu des contrats de change à terme totalisant 4,7 millions de dollars américains à un taux de change moyen pondéré de 1,2262 \$ CA/\$ US venant tous à échéance au cours de l'exercice 2014, pour couvrir le risque de change lié à certains instruments dérivés incorporés.

Les tableaux qui suivent présentent la distribution des ventes tirées des activités poursuivies, par pays d'origine et par pays destinataire, au cours des périodes indiquées.

Origine des ventes :	Exercices terminés les 31 mars		
	(%)		
	2013	2012	2011
Canada	82	80	81
États-Unis	18	20	19
Total :	100	100	100

Destination des ventes :	Exercices terminés les 31 mars		
	(%)		
	2013	2012	2011
Canada	31	27	27
États-Unis	64	69	68
Autre	5	4	5
Total :	100	100	100

Distribution des ventes entre les segments de la Société

Le tableau suivant indique les segments d'activité de la Société pour les périodes indiquées, y compris les activités abandonnées :

	Exercices terminés les 31 mars (en milliers de dollars)		
	2013	2012	2011
Secteur Aérospatiale			
Trains d'atterrissage	247 451	242 283	227 928
Aérostructure	50 368	102 184	103 465
Autres produits de l'aérospatiale	160	904	600
Sous-total	297 979	345 371	331 993
Secteur Industriel			
Composantes de turbines à gaz	5 425	14 748	10 665
Composantes de turbines éoliennes	-	359	681
Autres produits industriels ⁽¹⁾	11 699	19 858	14 243
Sous-total	17 124	34 965	25 579
Total	315 103	380 336	357 572

(1) Équipement lourd

Comme il a été indiqué ci-dessus, depuis l'opération de vente, la Société exerce uniquement ses activités dans le secteur de l'aérospatiale et est constituée essentiellement de la ligne de produits Trains d'atterrissage et de Magtron.

	Exercices terminés les 31 mars (en milliers de dollars)		
	2013	2012	2011
Activités poursuivies	257 022	253 521	239 039
Activités abandonnées	58 081	126 815	118 533
Total	315 103	380 336	357 572

Pour l'exercice 2013, les ventes liées au secteur militaire provenant des activités poursuivies ont représenté 57 % (63 % pour l'exercice 2012 et 61 % pour l'exercice 2011) des ventes consolidées totales de la Société.

RUBRIQUE 4 : DIVIDENDES

La Société a déclaré en novembre 2012, et versé le 19 décembre 2012 aux actionnaires inscrits le 20 novembre 2012, une distribution spéciale en espèces de 5,00 \$ par action ordinaire. Celle-ci se composait d'une réduction et d'un remboursement du capital émis de 2,70 \$ par action ordinaire et d'un dividende spécial en espèces de 2,30 \$ par action ordinaire.

Au cours des trois derniers exercices, la Société n'a versé aucun dividende sur ses actions privilégiées de premier rang et ses actions privilégiées de second rang, et elle n'a pas l'intention d'en verser sur l'un ou l'autre de ses titres dans un avenir prochain.

Sous réserve des droits des porteurs d'actions d'autres catégories ou séries particulières ayant priorité sur les actions ordinaires, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir tous les dividendes déclarés par la Société. Les actions privilégiées de premier rang et les actions privilégiées de second rang auront priorité sur les actions ordinaires, et les actions privilégiées de premier rang auront priorité sur les actions privilégiées de second rang en ce qui a trait au versement de dividendes.

RUBRIQUE 5 : STRUCTURE DU CAPITAL

Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé de la Société comporte un nombre illimité d'actions ordinaires, dont 31 511 446 actions étaient en circulation au 31 mars 2013 et un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang (collectivement, les « actions privilégiées »), dont aucune n'était en circulation au 31 mars 2013.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en tout temps, en une ou plusieurs séries, comme peut le déterminer le conseil d'administration de la Société. À leur émission, les actions privilégiées auront priorité de rang sur les actions ordinaires en ce qui a trait au versement des dividendes et au remboursement du capital. Les actions privilégiées de second rang auront un rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang en ce qui a trait au versement de dividendes et au remboursement du capital. Sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), les porteurs des actions privilégiées n'ont pas le droit de recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ni d'y assister ou d'y voter.

Actions ordinaires

Sous réserve des droits, avantages, restrictions et conditions applicables aux actions privilégiées en tant que catégorie, les actions ordinaires confèrent à leur porteurs les droits suivants : (i) un droit de vote par action ordinaire détenue, qui pourra être exercé lors de la tenue d'un vote des actionnaires, (ii) le droit de recevoir tout dividende déclaré par la Société autre que les dividendes déclarés sur les actions privilégiées et (iii) le droit au partage proportionnel du reliquat des actifs de la Société au moment de sa liquidation ou de sa dissolution.

RUBRIQUE 6 : MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires sont inscrites aux fins de négociation à la cote de la TSX sous le symbole « HRX ». Le tableau qui suit indique la fourchette des prix et le volume des actions négociées sur une base mensuelle pour chacun des mois du dernier exercice terminé :

Période	Haut	Bas	Volume (actions ordinaires)
2012			
Avril	9,00	8,43	275 906
Mai	8,80	7,67	571 142
Juin	8,17	7,38	985 182
Juillet	11,75	7,82	2 278 875
Août	11,50	11,00	883 570
Septembre	13,60	11,12	790 322
Octobre	13,50	12,60	1 022 891
Novembre	13,99	12,00	1 779 078
Décembre	12,82	7,49	994 516

Période	Haut	Bas	Volume (actions ordinaires)
2013			
Janvier	9,82	8,72	880 227
Février	9,50	8,56	396 455
Mars	8,80	7,94	587 600

Placements antérieurs

Pour plus de renseignements sur les placements antérieurs au cours de l'exercice 2013 de chacune des catégories de titres non inscrits, prière de se reporter à la rubrique « **Capital émis, régime d'options sur actions et régime d'achat d'actions** » dans l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 qui figure sur le site Web de la Société, à l'adresse www.herouxdevtek.com ou sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

RUBRIQUE 7 : ACTIONS ENTIÉRCÉES ET ACTIONS ASSUJETTIES À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION

À la connaissance de la Société, aucun des titres de la Société n'est actuellement entiercé.

Aux termes d'une convention des actionnaires conclue entre Gilles Labbé, 2635-6246 Québec inc., la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « **Caisse** ») (collectivement, les « **actionnaires** ») et la Société, en date du 29 août 1989, telle que modifiée le 7 décembre 1994 par convention supplémentaire entre les actionnaires, 2945-0228 Québec inc. (société détenue en propriété exclusive par Gilles Labbé) et la Société (la « **convention des actionnaires** »), les actionnaires bénéficient de droits de premier refus entre eux. Nonobstant certaines exceptions spécifiques, dans le cadre du droit de premier refus, tant que la participation de la caisse dans la Société n'est pas inférieure à 10 %, tout actionnaire ayant l'intention (i) d'accepter une offre d'achat de ses actions de la part d'un tiers; (ii) d'offrir de vendre ses actions à un tiers, ou (iii) de solliciter des initiateurs éventuels pour acheter ses actions doit, à priori et aux termes des mêmes modalités, offrir ses actions aux autres actionnaires. La Société a octroyé des droits de préemption en faveur des actionnaires. La convention des actionnaires prévoit également que les parties doivent exercer les droits de vote rattachés à leurs actions afin qu'un certain nombre de candidats de la Caisse (nombre qui est tributaire de la participation de la Caisse dans le capital-actions de la Société et qui, en aucun temps, ne peut être inférieur à un) soient élus au conseil d'administration de la Société. En outre, la convention des actionnaires prévoit que l'approbation des actionnaires sera requise pour certaines décisions de la Société portant entre autres sur des modifications relatives à la nature des activités de la Société, aux statuts constitutifs de la Société ou à la structure de son capital-actions; sur l'octroi d'aide financière et, dans certains cas, sur la distribution d'actifs par la Société, l'approbation des dépenses en immobilisations, la déclaration de dividendes et les placements dans des entreprises non reliées et les acquisitions.

TITRES ENTIÉRCÉS ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION

Catégorie	Nombre de titres entiercés ou assujettis à des restrictions contractuelles lors du transfert	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires	8 144 421	25,8 %

RUBRIQUE 8 : ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS

Les noms, provinces et pays de résidence des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société, leurs fonctions principales et l'année depuis laquelle les administrateurs siègent au conseil d'administration figurent dans le tableau ci-après.

Administrateurs

Chacun des administrateurs a occupé son poste de façon continue depuis la date où il a été élu ou nommé pour la première fois. Le mandat en cours de chaque administrateur prendra fin immédiatement avant l'élection des administrateurs à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, prévue pour le 1^{er} août 2013.

Nom	Fonctions principales au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 mars 2013
Claude Boivin ⁽¹⁾⁽²⁾ Québec, Canada	Consultant et membre de divers conseils d'administration	1994	18 000 ⁽⁴⁾
John M. Cybulski ⁽¹⁾ Caroline du Nord, États-Unis	Directeur général, Aeroglobe LLC (entreprise internationale d'experts-conseils en affaires) et président du conseil de Héroux-Devtek inc.	2004	135 900
Paule Doré ⁽¹⁾ Québec, Canada	Administratrice de sociétés. De 2006 à 2009, conseillère spéciale du fondateur et présidente exécutive du conseil de Groupe CGI inc. (fournisseur de services complets en TI et de services de gestion des processus d'affaires)	2010	13 400 ⁽⁵⁾
Jean-Louis Fontaine ⁽³⁾ Québec, Canada	Vice-président du conseil et administrateur, Bombardier Inc. (fabricant diversifié de matériel de transport)	1990	48 000 ⁽⁶⁾
Gilles Labbé Québec, Canada	Président et chef de la direction, Héroux-Devtek inc.	1985	3 907 238 ⁽⁷⁾
Louis Morin ⁽³⁾ Québec, Canada	Depuis juin 2010, président de Busrel Inc., fournisseur nord-américain d'articles promotionnels. Jusqu'au 31 mars 2009, vice-président et chef de la direction des finances de Québecor inc. (Québecor est l'une des plus importantes sociétés médiatiques du Canada.)	2008	20 000
Réal Raymond ⁽¹⁾ Québec, Canada	Administrateur de sociétés. Jusqu'en 2007, président et chef de la direction de la Banque Nationale du Canada (société de financement et banque)	2010	17 000
Brian A. Robbins ⁽³⁾ Ontario, Canada	Président et chef de la direction, Exco Technologies Limited (fournisseur de pièces moulées et extrudées pour les marchés industriel et de l'automobile)	2000	40 000 ⁽⁸⁾

(1) Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise

(2) M. Claude Boivin ne briguera pas de nouveau mandat à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, qui se tiendra le 1^{er} août 2013.

(3) Membre du comité d'audit

(4) De ce nombre, 3 000 actions ordinaires sont détenues par Gestion Marclo Inc., société contrôlée par M. Claude Boivin.

(5) Ces actions sont détenues par Fiducie Paule Doré, fiducie contrôlée par M^{me} Paule Doré.

(6) De ce nombre, 4 000 actions ordinaires sont détenues par Gestion Jean-Louis Fontaine Inc., société contrôlée par M. Jean-Louis Fontaine.

(7) De ce nombre, 3 902 738 actions ordinaires sont détenues par 2945-0228 Québec inc., société contrôlée par M. Gilles Labbé.

(8) Ces actions sont détenues par 555319 Ontario Limited, société dont M. Brian A. Robbins et sa famille ont la propriété exclusive.

Hauts dirigeants

Nom du haut dirigeant	Poste au sein de la Société	Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 mars 2013
Gilles Labbé	Président et chef de la direction, Héroux-Devtek inc.	3 907 238 ⁽¹⁾
Réal Bélanger	Vice-président exécutif, chef de la direction financière Héroux-Devtek inc.	235 438 ⁽²⁾
Martin Brassard	Vice-président, Directeur général, Trains d'atterrissage	70 117

(1) De ce nombre, 3 902 738 actions ordinaires sont détenues par 2945-0228 Québec inc., société contrôlée par M. Gilles Labbé.

(2) De ce nombre, 34 600 actions ordinaires sont détenues par 161437 Canada Inc., société contrôlée par M. Réal Bélanger.

Au 31 mars 2013, les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société, en tant que groupe, avaient la propriété effective, directement ou indirectement, de plus de 4 505 093 actions ordinaires représentant environ 14,3 % des actions ordinaires en circulation de la Société, ou exerçaient un contrôle sur ces actions ordinaires.

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société n'est, en date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des 10 années précédant la présente notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction des finances d'une société qui, pendant que cette personne exerçait cette fonction (i) a fait l'objet d'une interdiction d'opération ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs ou (ii) après la cessation des fonctions de l'administrateur ou du chef de la direction ou du chef de la direction des finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opération ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs à l'exception de Louis Morin qui était membre de la haute direction de Québecor inc. lorsque l'Autorité des marchés financiers a imposé une interdiction d'opération à l'attention de la direction du 2 avril 2008 au 20 mai 2008 en raison du dépôt tardif, par Québecor, de ses états financiers annuels 2007 et du rapport de gestion y afférent après que Québecor World Inc. ait déposé une requête en vue d'obtenir la protection contre les créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada).

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'est, en date de la présente notice annuelle, ni n'a été au cours des 10 ans précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, lorsque cette personne exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la cessation des fonctions de cette personne, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux ou a été poursuivi, a intenté des poursuites contre eux, a pris des dispositions ou a fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'a, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou

l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou fait l'objet de la nomination d'un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'a fait l'objet d'amendes ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci ou ne s'est vue imposer une autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

RUBRIQUE 9 : INTÉRÊTS DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont les auditeurs indépendants qui ont préparé le rapport des auditeurs aux actionnaires de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a confirmé à la Société qu'il est indépendant au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Ce code est équivalent ou semblable aux codes de déontologie applicables aux comptables professionnels agréés dans les autres provinces du Canada.

RUBRIQUE 10 : LE COMITÉ D'AUDIT

Après examen des exigences du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **Règlement 52-110** »), le conseil d'administration est d'avis que la Société respecte les pratiques qui y sont énoncées. Le texte qui suit présente la situation de la Société relativement aux exigences du Règlement 52-110 et a été préparé conformément à l'Annexe 52-110A1 — *Informations sur le comité d'audit à fournir dans la notice annuelle*.

Charte du comité d'audit

Le conseil d'administration de la Société a établi un comité d'audit (le « **comité d'audit** »). Le mandat du comité d'audit adopté par le conseil d'administration de la Société en 1996 et révisé annuellement figure à l'annexe A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit est composé des trois membres suivants : MM. Louis Morin, Brian A. Robbins et Jean-Louis Fontaine. Chacun des membres du comité d'audit est indépendant et possède des compétences financières au sens du Règlement 52-110, ce qui signifie que chacun d'eux (i) n'a aucun lien important, direct ou indirect, avec la Société, autre que le fait qu'ils sont des administrateurs de celle-ci et (ii) a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles qui pourraient vraisemblablement être soulevées à l'égard des états financiers de la Société.

Formation et expérience pertinentes

Chacun des membres du comité d'audit a développé une expérience et une expertise considérables relativement aux questions financières et comptables, lesquelles sont pertinentes à l'accomplissement de leurs fonctions respectives à titre de membres du comité d'audit. Plus précisément, chacun d'eux a développé et acquis (i) une compréhension des principes comptables utilisés par la Société dans la préparation de ses états financiers, (ii) la capacité d'évaluer l'application générale de ces principes comptables relativement au calcul des prévisions, des charges de régularisation et des réserves, (iii) de

l'expérience dans la préparation, l'audit, l'analyse et l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles qui pourraient vraisemblablement être soulevées à l'égard des états financiers de la Société, ou de l'expérience dans la supervision active d'une ou de plusieurs personnes exerçant des activités de cette nature et (iv) une compréhension des contrôles internes et des procédures relatives à la communication de l'information financière.

Le texte qui suit décrit la formation et l'expérience de chacun des membres du comité d'audit qui est pertinente à l'accomplissement de leurs fonctions à titre de membre du comité d'audit :

Louis Morin

M. Morin est administrateur de la Société et a été nommé à titre de membre du comité d'audit en mars 2008. Il est président de Busrel Inc., fournisseur nord-américain d'articles promotionnels, depuis juin 2010. Du 15 janvier 2007 au 31 mars 2009, il a été vice-président et chef de la direction financière de Québecor inc. De décembre 2003 à janvier 2006, il a été chef de la direction financière de Bombardier Produits Récréatifs Inc. D'avril 1999 à février 2003, M. Morin a été vice-président principal et chef de la direction financière de Bombardier Inc., société où il travaillait depuis 1982.

M. Morin est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et possède le titre de Certified Public Accountant (CPA).

Brian A. Robbins

M. Robbins est administrateur de la Société et membre du comité d'audit depuis 2000. Ses fonctions principales sont actuellement à titre de président et chef de la direction d'Exco Technologies Limited. Il est un ancien administrateur d'Ontario Power Generation Inc., de TecSyn International, Inc., de Telepanel Systems Inc., d'Allgoods Inc., de Noma Industries Inc. et de Dofasco inc.

M. Robbins est membre du conseil d'administration d'AirBoss of America Corp. et d'Exco Technologies Limited.

M. Robbins possède un baccalauréat en sciences appliquées de l'Université de Waterloo (Ontario) et est un ingénieur spécialisé en génie mécanique. Il est membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario.

Jean-Louis Fontaine

M. Fontaine est administrateur de la Société depuis 1990 et a été à nouveau nommé à titre de membre du comité d'audit en août 2010. De 1990 à mai 2010, il a siégé au comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, sauf d'août 2007 à août 2008, année pendant laquelle il a siégé au comité d'audit.

M. Fontaine a débuté sa carrière chez Bombardier en 1964 à titre de vice-président, Production de sa division Ski-Doo et a gravi les échelons pour devenir vice-président, Produits de transport en 1974. Il a été nommé à titre de vice-président, Planification générale en 1977, poste qu'il a occupé jusqu'à ce qu'il devienne vice-président du conseil en 1988.

M. Fontaine est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université de Sherbrooke et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Western Ontario.

Politiques d'approbation au préalable

Le conseil d'administration de la Société et le comité d'audit ont adopté des politiques portant sur les services rendus par les auditeurs externes.

Des services particuliers peuvent être rendus par les auditeurs externes de la Société qui ne sont pas incompatibles, en raison de leur nature, avec le maintien de leur indépendance professionnelle. Certains des services qui incombent aux auditeurs relèvent de la loi et sont regroupés, ci-après, sous le titre « Services d'audit ». D'autres services, figurant sous les titres « Services liés à l'audit » et « Services fiscaux », peuvent être rendus, au gré de la direction de la Société, par les auditeurs externes ou par d'autres fournisseurs. Certains types de services décrits sous le titre « Services interdits » ci-après, ne peuvent, en règle générale, sauf dans certains cas précis, être fournis par les auditeurs externes sans avoir une incidence défavorable sur leur indépendance professionnelle.

Services d'audit

- services d'audit des états financiers consolidés annuels de la Société;
- services d'audit des états financiers annuels de certaines entités ou groupes reliés;
- révision des notices annuelles, des rapports de gestion, des circulaires de sollicitation de procurations de la direction et d'autres documents d'information annuels de la Société;
- lecture des états financiers trimestriels consolidés de la Société;
- révision des prospectus et d'autres documents de financement de la Société et délivrance des approbations pertinentes, de lettres d'accord ou d'autres lettres requises par les parties intéressées;
- recherche comptable et consultation en matière d'application des IFRS.

Services liés à l'audit

- services d'audit des états financiers annuels des régimes d'avantages sociaux des employés;
- préparation de rapports spéciaux requis par des tiers pour exécuter certaines obligations contractuelles ou autres incombant à la Société ou à l'une de ses filiales ou à l'un des membres du même groupe qu'elle;
- vérifications spéciales des procédures de contrôle;
- vérification des systèmes d'information non effectuée dans le cadre des services d'audit;
- services de vérification diligente afin d'assister la direction dans le cadre d'investissements de nature commerciale ou de décisions portant sur le désinvestissement;
- services conseils en préparation de la conformité au Règlement 52-109.

Services fiscaux

- préparation et/ou révision des déclarations de revenus ou autres déclarations des unités d'exploitation nationales ou étrangères de la Société;
- consultations avec les autorités nationales ou étrangères portant sur le respect des dispositions relatives à l'impôt sur le revenu ou à la planification fiscale, y compris les impôts de nature fédérale, provinciale, d'État et les impôts sur le capital; le financement des impôts sur le plan international, l'élaboration de stratégies de structuration et de rapatriement; l'élaboration de stratégies visant l'imputation des pertes; la délivrance d'avis portant sur les dépenses en recherche et développement;
- consultations portant sur le risque lié à l'établissement des prix de cession interne et à son évaluation;
- régimes de rémunération des dirigeants, y compris les régimes de retraite, d'options d'achat d'actions et de rémunération différée;
- conformité aux impôts étrangers et planification fiscale relative à ceux-ci, y compris les services de préparation des déclarations de revenus applicables;
- conseils portant sur les impôts relatifs aux bureaux à l'étranger à l'égard de projets d'impôts sur le plan international, et coordination de ceux-ci;

- discussions portant sur les développements récents en matière d'impôts et réponse aux questions s'y rapportant au fur et à mesure qu'elles sont soulevées;
- soutien à l'égard des vérifications effectuées par les autorités fiscales;
- conseils portant sur les taxes à la consommation.

Autres services

La traduction de l'information financière, incluant les états financiers, rapports de gestion, communiqués de presse, rapports annuels et trimestriels.

Autres services qui ne sont pas expressément interdits

Bien que la possibilité que d'autres services soient rendus par les auditeurs externes de la Société ne soit pas exclue, ces services seront rendus uniquement suivant une approbation précise du comité d'audit ou d'un de ses membres désignés.

Services interdits

Certains services sont jugés incompatibles avec l'objectif de préserver l'indépendance des auditeurs externes et sont par conséquent interdits. Ces services, sauf quelques exceptions, sont les suivants :

- les services de tenue des livres comptables ou d'autres services liés aux registres comptables ou aux états financiers de la Société;
- les services spécialisés ou le soutien en matière de litige non liés à l'audit;
- la conception et la mise en place de systèmes d'information financière;
- les services d'évaluation, les opinions quant au caractère équitable ou les rapports quant aux contributions en nature;
- les services d'actuariat;
- les services d'impartition de l'audit interne;
- les fonctions de gestion;
- les services des ressources humaines;
- les services de courtier ou de conseiller en placements ou les services bancaires d'investissement;
- les services juridiques et autres services d'assistance judiciaire;
- la préparation des écritures de journal et de documents sources;
- les services de technologies de l'information;
- les activités de financement d'entreprises et autres activités similaires.

Honoraires pour les services rendus par les auditeurs externes

Le tableau qui suit présente le total des honoraires facturés par les auditeurs externes de la Société pour chacun des deux derniers exercices, par catégorie de services fournis par ces auditeurs à la Société.

	Exercices terminés les 31 mars	
	2013	2012
Honoraires d'audit ⁽¹⁾	334 100 \$	429 100 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ⁽²⁾	66 153	54 827
Autres honoraires ⁽³⁾	18 444	32 002
Honoraires pour déclarations d'impôts sur le revenu ⁽⁴⁾	91 496	22 300
Total	510 193 \$	538 229 \$

- (1) Des honoraires d'audit ont été facturés en contrepartie de services professionnels rendus dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la Société et de lectures trimestrielles des états financiers consolidés de la Société.
- (2) Des honoraires pour services liés à l'audit ont été facturés pour des services de certification et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers consolidés annuels, et qui ne sont pas compris dans les honoraires visés au paragraphe ci-dessus.
- (3) D'autres honoraires ont été facturés en contrepartie de services autres que les honoraires d'audit, les honoraires pour services liés à l'audit et les honoraires pour déclarations d'impôts sur le revenu. Ces services consistaient principalement en des services de diligence raisonnable et de traduction.
- (4) Les honoraires pour déclarations d'impôts sur le revenu ont été facturés dans le cadre de l'examen des déclarations de revenus et de consultations.

RUBRIQUE 11 : POURSUITES

En date des présentes, la direction de la Société n'a connaissance d'aucune poursuite ni d'aucun litige en cours, en instance ou imminent intenté par la Société ou contre elle, portant sur ses activités, qui pourrait être important pour un porteur d'actions ordinaires actuel ou potentiel.

RUBRIQUE 12 : MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À la connaissance de la Société, aucun intérêt important détenu, directement ou indirectement, par un administrateur ou un membre de la haute direction de la Société ou par une personne ou une société qui est le propriétaire véritable direct ou indirect ou qui a le contrôle de plus de 10 % de toute catégorie ou série des titres comportant droit de vote en circulation de la Société ou par une personne ayant un lien avec l'une de ces personnes ou un membre du même groupe que l'une de ces personnes n'a eu ni ne devrait avoir, au cours des trois derniers exercices terminés, une incidence importante sur la Société.

RUBRIQUE 13 : AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires de la Société est Société de fiducie Computershare du Canada, à son siège social à Montréal, au Québec.

RUBRIQUE 14 : CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important autre que ses conventions de crédit modifiées et refondues conclues notamment par la Société et un groupe de prêteurs qui comprend la Banque Nationale du Canada, qui agit également à titre d'agent administratif, La Banque de Nouvelle-Écosse, La Banque Toronto-Dominion, la Banque Laurentienne du Canada, la Caisse centrale Desjardins et Bank of America, N.A., Canada Branch (la « convention »). Selon les modalités de cette convention, la facilité de crédit de la Société a été majorée à 150 millions de dollars en mars 2011. Elle permet à Héroux-Devtek d'emprunter des fonds (soit en dollars canadiens ou une somme équivalente en dollars américains) auprès d'un groupe de banques afin de financer le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations et les autres fins générales de l'entreprise, y compris les acquisitions. Cette facilité de crédit est garantie par tous les actifs de la Société, est assujettie à certaines clauses restrictives et à des garanties d'entreprise accordées par ses principales filiales (dont les actifs sont également donnés en garantie) et vient à échéance le 15 mars 2016.

RUBRIQUE 15 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires se rapportant à la rémunération et à l'endettement des administrateurs et des membres de la direction, aux principaux porteurs de titres de la Société, et aux options d'achat de titres, le cas échéant, sont inclus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 20 juin 2013 et préparée relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société qui doit avoir lieu le 1^{er} août 2013. Des renseignements complémentaires sont également fournis dans les états financiers consolidés comparatifs de la Société et son analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation pour son dernier exercice complété.

La Société fournira à toute personne physique ou morale qui en fera la demande auprès du secrétaire général de la Société, à Héroux-Devtek inc., Bureau 658, Tour Est, 1111, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil (Québec) J4K 5G4, un exemplaire de ce qui suit :

- i. la présente notice annuelle, accompagnée d'un exemplaire (ou des pages pertinentes) de tout document qui y est intégré par renvoi;
- ii. les états financiers consolidés comparatifs de la Société pour son dernier exercice terminé, accompagnés du rapport des auditeurs s'y rapportant, et un exemplaire des états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société déposés après les états financiers consolidés pour le dernier exercice complété;
- iii. la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société relative à l'assemblée des actionnaires la plus récente au cours de laquelle s'est tenue une élection d'administrateurs;

dans la mesure où la Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est formulée par une personne physique ou une personne morale qui n'est pas un porteur de titres de la Société.

Des renseignements complémentaires portant sur la Société sont affichés sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

ANNEXE A

MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

1. Mission

1.1 Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans le cadre de ses responsabilités générales de gérance de la Société en :

- a) procédant à la sélection et la recommandation des auditeurs externes et à la revue de leur indépendance et de leur efficacité;
- b) procédant à la revue :
 - (i) des états financiers,
 - (ii) des processus de présentation de l'information financière,
 - (iii) des contrôles internes,
 - (iv) des processus d'audit,
 - (v) des systèmes d'information de gestion, et
 - (vi) des processus de gestion des risques financiers et des méthodes de contrôle visant leur gestion,pour en déterminer l'intégrité et l'efficacité; et
- c) servant d'intermédiaire entre le conseil d'administration et les fonctions de surveillance indépendantes (auditeur interne et externe).

1.2 Les auditeurs externes de la Société ont la responsabilité de rendre compte au conseil d'administration et au comité d'audit à titre de représentants des actionnaires et ces représentants des actionnaires ont le pouvoir et la responsabilité ultime de choisir, d'évaluer et, au besoin, de recommander le remplacement des auditeurs externes.

1.3 Le comité remplit ses responsabilités à l'endroit du conseil en assumant les fonctions énumérées à l'article 10 de ce mandat.

1.4 Bien que le comité d'audit ait les pouvoirs et les responsabilités énoncés dans ce mandat, son rôle en est un de surveillance. Les membres du comité d'audit ne sont pas des employés à temps plein de la Société et peuvent être ou ne pas être comptables ou auditeurs de profession; à tout événement, ils ne servent pas en cette capacité au comité d'audit. Par conséquent, ce n'est pas le devoir du comité d'audit d'effectuer les audits ni de déterminer si les états financiers de la Société et les divulgations sont complets et exacts et s'ils sont conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») ou aux règles et règlements applicables. Ces responsabilités sont celles de la direction et des auditeurs externes.

2. Composition

2.1 Le comité est composé d'au moins trois (3) membres, nommés annuellement par le conseil d'administration parmi les administrateurs de la Société.

2.2 Chaque membre du comité doit être indépendant au sens du Règlement 52-110.

- 2.3 Aucun dirigeant ni employé de la Société ou d'une filiale de celle-ci ne peut être membre du comité.
- 2.4 Chaque membre du comité doit posséder des compétences financières au sens du Règlement 52-110, c'est-à-dire qu'il doit avoir la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à celles dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société.

Au moins un membre du comité a une « expertise comptable ou financière connexe » acquise soit à l'occasion d'une expérience antérieure de travail en finance ou en comptabilité, soit en vertu d'une certification professionnelle requise en comptabilité, soit en raison de toute autre expérience comparable ou d'une formation qui lui confère une sophistication financière, tel le fait d'être ou d'avoir été un chef de la direction ou un chef de la direction financière d'une entreprise ou d'avoir occupé au sein d'une entreprise une autre fonction de haut dirigeant ayant des responsabilités de surveillance financière, ce membre devant avoir la capacité d'analyser et d'interpréter une série complète d'états financiers, incluant les notes afférentes, selon les IFRS.

3. Présidence

- 3.1 Le président du comité est désigné par le conseil d'administration. En cas d'absence ou d'empêchement du président à une réunion, la présidence est assumée par un membre choisi par le comité.
- 3.2 Sont éligibles à la présidence, les membres ayant siégé au comité pendant deux ans, à moins d'une décision contraire du conseil d'administration.
- 3.3 La durée du mandat du président du comité confié à un membre du comité ne peut excéder cinq ans, à moins d'une décision contraire du conseil d'administration.
- 3.4 Le président du comité peut intervenir auprès du président du conseil, concernant la teneur des ordres du jour de certaines réunions du conseil d'administration, dans la mesure où il le jugera opportun ou nécessaire.

4. Secrétariat

Le président du comité nomme une personne qui n'est pas tenue d'être membre du comité pour qu'elle agisse comme secrétaire du comité.

5. Tenue et convocation de réunions

- 5.1 Le comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre et les réunions du comité sont tenues aux dates, heures et lieux fixés par le conseil d'administration. Les dates, heures et lieux des réunions du comité sont communiqués annuellement par écrit aux membres du comité, sans qu'il soit nécessaire d'en donner autrement avis.
- 5.2 Une réunion hors calendrier peut être convoquée en tout temps par le président du comité, le président du conseil, le président et chef de la direction de la Société, l'un des membres du comité, le vice-président exécutif et chef de la direction financière, le secrétaire ou un secrétaire adjoint de la Société, ainsi que par les auditeurs externes et ceux responsables de la fonction d'audit interne.

Un avis stipulant le but, le lieu, le jour et l'heure de chaque réunion hors calendrier doit être envoyé à chacun des membres du comité par la poste ou par tout autre moyen de

communication téléphonique ou électronique, au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure et la date fixées pour la réunion.

Des réunions hors calendrier du comité peuvent être tenues sans avis, quand tous les membres du comité sont présents ou quand les membres absents renoncent par écrit à l'avis de convocation d'une telle réunion.

- 5.3 Les réunions du comité peuvent être tenues par téléphone ou par tout autre moyen permettant à tous les membres de communiquer adéquatement et simultanément entre eux. Les personnes qui participent à une réunion par téléphone ou par tout autre moyen de communication sont alors réputées y être présentes.
- 5.4 Les auditeurs externes ont le droit de recevoir les avis de convocation des réunions du comité et d'y être entendus.
- 5.5 Le comité peut convoquer une réunion du conseil d'administration afin d'étudier les questions qui intéressent le comité.
- 5.6 Les membres du comité se réunissent à huis clos, au moins une fois par année, sous la direction du président du comité.

6. Quorum

- 6.1 Le quorum du comité est composé de la majorité des membres du comité.
- 6.2 Le quorum doit exister durant toute l'assemblée pour que les membres du comité puissent valablement délibérer et prendre une décision.
- 6.3 Sous réserve des articles 6.1 et 6.2 qui précèdent, les sujets soumis à toute réunion du comité qui nécessitent une décision sont approuvés par vote pris à la majorité des voix des membres présents.

7. Procès-verbaux

- 7.1 Le procès-verbal de chaque réunion du comité, dûment approuvé par celui-ci, est consigné par le secrétaire dans un registre spécialement tenu à cette fin.
- 7.2 Le procès-verbal de chaque réunion du comité, dûment approuvé par celui-ci, est joint à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure du conseil d'administration, pour information de ce dernier. Le président du comité fait rapport verbalement des délibérations de toute réunion de celui-ci à une réunion du conseil d'administration qui suit.

8. Vacances

Une vacance au sein du comité est remplie par le conseil d'administration, s'il le juge à propos. Le défaut de remplir une vacance n'invalide pas les décisions du comité en autant qu'il y ait quorum.

9. Embauche de conseillers externes

Le comité d'audit a l'autorité de retenir les services de conseillers experts aux frais de la Société. En cas d'urgence, cette responsabilité est dévolue au président du comité. Le comité peut demander à tout dirigeant ou employé de la Société ou à son conseiller juridique externe ou à ses auditeurs internes ou externes d'assister à une réunion du comité d'audit ou de rencontrer l'un quelconque de ses membres ou de ses conseillers.

Le comité d'audit doit aviser le conseil d'administration sur l'étendue du financement requis pour le paiement de la rémunération des conseillers experts indépendants retenus pour conseiller le comité.

10. Fonctions et responsabilités

Les fonctions du comité sont les suivantes :

10.1 Contrôle interne

- 10.1.1 réviser sur une base annuelle le mandat de la fonction d'audit interne et s'assurer qu'elle dispose des ressources nécessaires à la réalisation de son mandat et des responsabilités fixées;
- 10.1.2 si la fonction d'audit interne est impartie, en totalité ou en partie, à une firme externe de consultants, adresser au conseil d'administration de la Société des recommandations quant à la nomination de ces consultants et leur rémunération;
- 10.1.3 requérir de la direction de mettre en place et de maintenir des politiques et des mécanismes appropriés de contrôle interne, revoir, évaluer et approuver ces politiques et mécanismes;
- 10.1.4 évaluer l'efficacité des politiques et des mécanismes de contrôle interne de la Société avec le vice-président exécutif et chef de la direction financière ou tout autre dirigeant ou employé de la Société exerçant une responsabilité à l'égard de la fonction d'audit interne;
- 10.1.5 réviser les rapports des responsables de l'audit interne sur une base trimestrielle ou annuelle et s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour donner suite aux suggestions découlant de ce ou ces rapport(s);
- 10.1.6 prendre connaissance des recommandations de la direction de la Société et recommander au conseil d'administration de celle-ci la nomination ou la révocation d'un dirigeant responsable de la fonction d'audit interne de la Société;
- 10.1.7 réviser et approuver le plan annuel d'audit interne et s'assurer de l'indépendance et de l'efficacité de cette fonction;
- 10.1.8 requérir de la fonction d'audit interne qu'elle soit libre de toute influence qui pourrait nuire à sa capacité d'assumer ses responsabilités de façon objective et, à cette fin, obtenir de la direction la divulgation des services autres que d'audit interne rendus à la Société par les consultants auxquels cette fonction est impartie;
- 10.1.9 évaluer la performance globale des consultants externes auxquels la fonction d'audit interne a été impartie, en totalité ou en partie, incluant les services autres rendus par ces consultants, et analyser l'impact de ces services sur leur indépendance;

- 10.1.10 s'assurer de la collaboration entre l'audit interne et les auditeurs externes de la Société;
- 10.1.11 rencontrer, en l'absence de la direction, le dirigeant responsable de la fonction d'audit interne de la Société ou le consultant externe auquel cette fonction a été impartie;
- 10.1.12 réviser les lettres de représentation de la direction adressées aux auditeurs externes concernant les systèmes et contrôles financiers de la Société;
- 10.1.13 réviser les transactions entre parties liées (*related-party transactions*) et faire part de commentaires au conseil d'administration à l'égard de ces transactions;
- 10.1.14 réviser tout changement au code d'éthique de la Société;
- 10.1.15 réviser les recommandations formulées par les organismes de réglementation ou par les auditeurs externes ou internes et faire rapport au conseil d'administration;
- 10.1.16 établir les procédures relatives à la réception, à la conservation et au traitement des plaintes reçues par la Société concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes, ou les questions d'audit et les procédures relatives à la présentation confidentielle et anonyme par les employés de la Société de leurs préoccupations à l'égard de questions douteuses en matière de comptabilité et d'audit;
- 10.1.17 réviser et approuver les politiques d'embauche de la Société relatives aux associés et aux employés ainsi qu'aux anciens associés et employés des auditeurs externes actuels ou des anciens auditeurs externes de la Société qui respectent les règles de déontologie de l'ICCA.

10.2 Auditeurs externes

- 10.2.1 adresser au conseil d'administration de la Société des recommandations quant à la nomination des auditeurs externes et à leur rémunération;
- 10.2.2 réviser et discuter le rapport rédigé par les auditeurs externes indiquant d'une manière détaillée tous les éléments susceptibles d'influer sur leur indépendance et leur objectivité; recommander des mesures que devrait prendre le conseil d'administration pour s'assurer de l'indépendance des auditeurs externes;
- 10.2.3 approuver au préalable tous les services qui ne sont pas liés à l'audit et qui doivent être fournis à la Société ou à ses filiales par les auditeurs et s'assurer que les auditeurs externes ne rendent pas les services suivants à la Société;

Services interdits non liés à l'audit

- les services de tenue de livres comptables et autres services liés aux livres comptables et aux états financiers de la Société;
- les services de soutien aux experts ou en matière de litige non liés à l'audit;
- la conception de systèmes d'information financière et leur mise en place;
- les services d'évaluation, opinions quant au caractère équitable d'une opération ou rapports quant aux contributions en nature;
- les services d'actuariat;
- les services d'impartition des audits internes;
- les fonctions de gestion;

- la prestation de services en matière de ressources humaines;
 - les services de courtiers, de conseillers en placements ou les services bancaires d'investissement;
 - les services juridiques et autres services de représentation;
 - la préparation des écritures de journal et de documents source;
 - les services de technologies de l'information;
 - les activités de financement d'entreprises et autres activités similaires.
- 10.2.4 réviser la nature et l'étendue des travaux des auditeurs externes de la Société;
- 10.2.5 rencontrer les auditeurs externes et la direction pour discuter des états financiers annuels ou des opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Société;
- 10.2.6 discuter avec les auditeurs externes non seulement l'acceptabilité, mais aussi la qualité des principes comptables suivis par la Société dans ses rapports financiers;
- 10.2.7 réviser les lignes directrices concernant l'octroi par la Société de contrats de services professionnels aux auditeurs externes, décrivant les critères et niveaux d'autorisation requis à l'égard des types de services autres que d'audit que les auditeurs externes sont autorisés à offrir à la Société;
- 10.2.8 réviser la lettre de recommandation annuelle des auditeurs externes de la Société sur le contrôle interne et assurer le suivi des mesures ultérieures prises par la direction;
- 10.2.9 rencontrer régulièrement les auditeurs externes de la Société en l'absence de la direction;
- 10.2.10 superviser le travail des auditeurs externes, y compris les services d'audit et autres que d'audit, et analyser l'impact de ces services sur l'indépendance des auditeurs, y compris la résolution de désaccords entre la direction et les auditeurs externes concernant la présentation de l'information financière; et
- 10.2.11 établir que le cabinet d'audit externe a un processus en place qui traite de la rotation de l'associé principal en audit et des autres associés en audit qui s'occupent du compte, comme l'exigent les règles d'indépendance de l'ICCA.
- 10.2.12 établir que les auditeurs externes sont un cabinet d'experts-comptables ayant conclu une convention de participation, au sens donné à ces termes dans le *Règlement 52-108 sur la surveillance des auditeurs*, et qu'au moment où ils ont préparé leur rapport portant sur les états financiers annuels de la Société, ils respectaient les sanctions prises et les restrictions émises par le Conseil canadien sur la reddition de comptes.
- 10.3 Information financière
- 10.3.1 réviser les états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Société, après revue, lecture ou audit de ceux-ci par les auditeurs externes, et en recommander l'approbation au conseil d'administration de la Société; si jugé opportun, passer en revue les états financiers non audités (ou établis à l'interne par la direction) de certaines filiales;
- 10.3.2 obtenir de la direction un rapport annuel, qui peut être verbal ou écrit, concernant les principes comptables utilisés aux fins de la préparation des états financiers de la

Société, incluant les politiques dont l'application est laissée à la discrétion ou au bon jugement de la direction;

- 10.3.3 sur une base annuelle, réviser avec la direction, les auditeurs externes et les responsables de la fonction d'audit interne, séparément, a) tout désaccord important entre la direction et les auditeurs externes ou les responsables de la fonction d'audit interne à l'égard de la préparation des états financiers, b) toute difficulté éprouvée au cours de l'audit, incluant toute restriction sur la portée du travail ou sur l'accès à l'information requise et c) la réponse de la direction à chacun de ces éléments;
- 10.3.4 annuellement ou périodiquement, si jugé opportun, réviser tous les changements importants aux principes comptables appliqués par la Société ou aux pratiques de divulgation financière qui sont suggérés par les auditeurs externes, la direction ou les responsables de la fonction d'audit interne; réviser avec les auditeurs externes, la direction et les responsables de la fonction d'audit interne, à intervalles appropriés, l'étendue à laquelle les changements ou améliorations aux pratiques comptables ou financières, tels qu'approuvés par le comité d'audit, ont été mis en application;
- 10.3.5 réviser tous les placements et opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Société, lorsqu'ils sont portés à son attention par les auditeurs externes ou un dirigeant;
- 10.3.6 réviser et recommander au conseil d'administration l'approbation des documents d'information contenant de l'information financière, auditée ou non auditée, notamment l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation, la notice annuelle et les communiqués de presse reliés à la publication des états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Société;
- 10.3.7 s'assurer que les bonnes procédures sont en place aux fins d'examen de la divulgation par la Société d'information financière extraite ou tirée des états financiers de la Société, et évaluer périodiquement le caractère approprié de ces procédures;
- 10.3.8 réviser et discuter avec la direction toutes les transactions, tous les arrangements, toutes les obligations (y compris les obligations contingentes) et tous les engagements importants hors bilan, et autres relations de la Société ou de toute filiale avec des entités non consolidées ou autres personnes, qui peuvent avoir un effet immédiat ou futur important sur la situation financière, les changements dans la situation financière, les résultats d'exploitation, les liquidités, les ressources en capital ou sur des composantes importantes des revenus ou des dépenses;
- 10.3.9 s'enquérir auprès de la direction, des changements importants adoptés par des organismes tels que les Bourses ou les commissions des valeurs mobilières ainsi que ceux apportés aux normes comptables et pouvant avoir une incidence sur l'établissement ou la divulgation des états financiers de la Société et de ses filiales et en informer le conseil d'administration, s'il y a lieu; et
- 10.3.10 réviser le rapport de la direction relatif à tout litige, avis de cotisation ou toute autre réclamation de même nature, qui pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière de la Société et s'assurer que ces réclamations d'importance soient correctement divulguées dans les états financiers.

10.4 Divers

Exercer toute autre fonction qui lui est confiée par le conseil d'administration et lui adresser les recommandations qu'il juge appropriées sur les sujets qui sont de son ressort.